

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-188

présenté par
M. Michoux

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	10 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a vocation à soutenir le maintien du Fonds de soutien à l'Expression Radiophonique (FSER).

Le PLF pour 2025 prévoit une réduction de près de 30%, soit plus de 10 millions d'euros pour les crédits alloués à plus de 770 radios associatives en France.

Cette diminution inédite, menace directement la pérennité des radios associatives, qui jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique, culturelle et sociale de nos territoires. Ces médias de territoire et du lien social sont souvent les seules à offrir une plateforme d'expression aux citoyens, à garantir la diversité des opinions, et à mettre en lumière les acteurs locaux, qu'il s'agisse des élus, des associations ou des initiatives citoyennes.

La réduction du FSER entraînerait des conséquences irréversibles : suppression de plus de 800 emplois dans un secteur déjà fragilisé, recul du pluralisme, appauvrissement de la diversité médiatique locale, et affaiblissement de l'offre culturelle. Les radios associatives, véritables entreprises de l'ESS, sont le deuxième employeur du secteur radiophonique, après le service public, cependant elles peinent déjà à absorber les augmentations de charges d'exploitation face à la diminution des dispositifs d'aide, tels que les emplois aidés.

Cette coupe budgétaire est d'autant plus paradoxale que les radios associatives sont en première ligne pour former les jeunes (et moins jeunes) à l'éducation aux médias et à l'information, une mission essentielle face aux défis contemporains de l'infobésité : concentration des médias, croissance de l'intelligence artificielle et explosion des fake news.

Cette réduction du FSER est en contradiction avec l'annonce faite il y a peu par le ministère de la Culture – dans le cadre du plan « Culture et ruralité » – d'« accroître le soutien aux radios associatives rurales et d'Outre-mer », et qui proposait justement un bonus d'environ 10 000 euros par station pour les deux cent vingt antennes concernées.

Il souligne également que pour être éligibles au FSER, les stations ne doivent pas avoir de ressources commerciales supérieures à 20% de leur chiffre d'affaires. Pour Radio Bresse, la baisse de recettes de près de 20 000 euros ne pourrait donc pas être compensée par de la publicité.

Pour en assurer la recevabilité financière, cet amendement d'appel ajoute 10 millions d'euros à l'action 06 – Soutien à l'expression radiophonique locale - du programme n° 180 « Presse et médias » obtenus en retranchant 10 millions d'euros à l'action 01 – Livre et lecture - du programme n° 334 « Livres et industries culturelles ».